



Rapport de l'exercice 2020 en matière de développement durable



Résumé

La feuille de route « TEPOS 2016-2020 » approuvée en décembre 2015 constitue le principal document de cadrage de la Communauté de communes en matière de développement durable.

Parmi les principales réalisations de l'année 2020, nous pouvons citer :

- **Animation de la plateforme locale de rénovation énergétique « RénoMACS »**

La plateforme RénoMACS, lancée en octobre 2016 a permis de réaliser près de 1 050 visites-conseil à domicile. Un accompagnement à l'installation d'énergies renouvelables est proposé en 2020 avec la mise en place d'un cadastre solaire.

- **Financement de travaux de rénovation énergétique sur les bâtiments publics**

Le fonds de concours « transition énergétique » à destination des communes a été cloturé fin 2020. Il visait à apporter une aide financière jusqu'à 50 % du reste à charge des communes pour des travaux de transition énergétique sur leurs bâtiments. Transformé en règlement d'intervention depuis mai 2017, il permet de prendre en charge l'acquisition de véhicules alternatifs (électrique, GNV) mais aussi de subventionner des constructions « bâtiment à énergie positive ».

Depuis 2015, le fonds de concours a représenté :

- ✓ 99 projets dont les acquisitions de 12 véhicules à énergie alternative
- ✓ 9 500 000 € d'investissement total
- ✓ 3 500 000 € de travaux éligibles (liés à la transition énergétique)
- ✓ 1 400 000 € de fonds de concours versé par MACS
- ✓ Un financement du programme TEPCV à hauteur de 650 000 €

Les économies estimées réalisées suite aux travaux rep représentent :

- ✓ 120 000 € d'économie annuelle sur les factures
- ✓ 1 000 MWh ep de consommation annuelle en moins
- ✓ 100 tonnes de CO₂ émises en moins

- **Engagement de MACS dans le développement des énergies renouvelables**

Afin d'impulser la production d'énergies renouvelables sur son territoire, MACS a créé en 2018 la Société d'Economie Mixte MACS Energies comme outil de développement. En 2020, MACS Energies a mis en service ses 3 premières centrales à Bénesse-Maremne, Josse et Saint-Geours-de-Maremne pour une production équivalente à 3000 habitants.

- **Démarche de numérique responsable**

MACS est engagée depuis 2019 dans une démarche de numérique responsable, avec pour objectif de réduire l'impact environnemental et sociétal du système d'information de la collectivité. Par cette démarche, MACS montre que la transition écologique doit nécessairement passer par la transition du numérique.

Cadre réglementaire

La France a renforcé son engagement dans le développement durable par la révision de la Constitution en mars 2005 intégrant au corpus constitutionnel, la Charte de l'environnement, et de façon opérationnelle par la promulgation des lois « Grenelle » du 3 août 2009 et 12 juillet 2010, et enfin, par l'adoption d'une stratégie nationale de développement durable.

C'est dans ce cadre que le décret d'application de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite loi Grenelle 2, rend désormais obligatoire la rédaction d'un rapport sur la situation en matière de développement durable pour toutes les collectivités territoriales et les EPCI à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants. Cette obligation légale met au centre des débats entre élus « le cheminement vers la durabilité » de l'action publique locale.

Références :

- *Loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement et notamment son article 255, codifié à l'article L. 2311-1-1 du code général des collectivités territoriales ;*
- *Décret n° 2011-687 du 17 juin 2011 relatif au rapport sur la situation en matière développement durable dans les collectivités territoriales ;*
- *Circulaire ministérielle du 3 août 2011 relative à la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales.*

Les actions

La rénovation énergétique

L'habitat privé : RENO'MACS

Le secteur du bâtiment et plus particulièrement le résidentiel présente le plus important gisement d'économie d'énergie.

L'objectif fixé par la loi de transition énergétique est de rénover la totalité des bâtiments au niveau « basse consommation d'ici 2050 ». Cela représente une division par 4 de la consommation moyenne de chauffage du parc résidentiel et une division par 6 pour les bâtiments les moins isolés, ceux construits avant la première réglementation thermique de 1974. Pour MACS, qui compte plus de 28 000

résidences principales, cela représente à terme un rythme de 900 rénovations par an. La première étape à franchir est de démontrer qu'il est possible de réaliser des rénovations performantes finançables par les propriétaires.



réno MACS
Rénovation, Économie

**Informations, conseils,
accompagnement
pour rénover votre logement.**

Pour en savoir plus www.reno.cc-macs.org
05 58 70 00 22



Pour y parvenir, la Communauté de communes MACS, en partenariat avec la FFB, la CAPEB, les chambres consulaires, ainsi que les organismes chargés de l'accompagnement des particuliers (ADIL, CAUE, SOLIHA) et avec le soutien financier de l'ADEME, a choisi de mettre en place une plateforme de rénovation énergétique de l'habitat : rénoMACS.

Entre la date de lancement, début octobre 2016, et décembre 2020, la plateforme a permis de réaliser plus de 1 050 visites à domicile.

Après la visite du thermicien-conseil, on estime à 50 % de passage aux travaux pour un montant moyen de 16 000 €.

MACS a cherché à étendre le service de la plateforme en intégrant le volet développement des énergies renouvelables et ainsi donner une préféabilité pour l'installation d'équipement issu de l'énergie solaire. En plus d'apporter un conseil technique, l'objectif est d'étendre la réflexion du particulier et de faire le lien entre production d'énergie renouvelable et maîtrise de l'énergie.

Pour sensibiliser à une échelle plus large, l'institut de métrologie LNE a réalisé l'étude du gisement solaire du territoire. MACS a mis à disposition le cadastre solaire pour le grand public en juin 2020.

- Aides financières pour les foyers modestes

MACS a mis en place une aide financière pour aider les ménages en situation de précarité énergétique à engager leur rénovation basse consommation. Une subvention forfaitaire de 500 € pour la rénovation des combles en matériaux biosourcés et une aide de 50 €/m² plafonnée à 5 000 € pour de la rénovation globale. Soutenue par la convention TEPCV à 80 %, elle a bénéficié à une quinzaine de personnes.

Perspectives :

- Mettre en place un nouveau système de formation des artisans à la rénovation performante
- Intensifier le nombre de conseils à domicile

L'habitat social

La Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud a souhaité renouveler son engagement en faveur du logement pour tous au travers de son deuxième Programme Local de l'Habitat.

Il s'agit ainsi de produire une offre nouvelle de logements, adaptée aux besoins de ses habitants et s'inscrivant dans une vision durable, en lien avec la démarche communautaire « Territoire à énergie positive TEPOS ».

Cet objectif se traduit par l'application d'un règlement d'intervention de MACS renouvelé, visant à soutenir la production de logements sociaux. Il vient préciser les modalités d'intervention de la Communauté de communes en la matière.

Ainsi, ce règlement d'intervention concerne :

- les aides directes aux bailleurs sociaux dans le cadre de la production de logements locatifs sociaux ;
- les aides indirectes accordées à ces mêmes bailleurs constituées par la garantie des emprunts contractés pour la réalisation des opérations ;
- l'aide aux communes dans le cadre de la réhabilitation du patrimoine de logements communaux ayant une vocation sociale.

Des aides simplifiées

La subvention délivrée au bailleur social se calcule au logement en remplacement d'une aide au mètre carré de surface utile.

Elle différencie et favorise la production en maîtrise d'ouvrage directe par rapport à celle en vente en l'état de futur achèvement (VEFA) afin de valoriser une production intégrée et plus appliquée de la part du bailleur d'une part, et un meilleur contrôle des charges pour les locataires d'autre part.

Le seuil de logement très social (PLAI) est porté à 30 % dans les programmes et 70 % pour le logement social (PLUS).

La concrétisation de l'intégration de la démarche TEPOS dans le PLH

Aux aides destinées au logement locatif social peut venir s'ajouter une prime communautaire de 700 € par logement, pour les constructions atteignant le niveau de performance énergétique BEPOS Effinergie.

Concernant la réhabilitation des logements communaux, l'aide forfaitaire communautaire de 3 000 € est portée à 8 000 € grâce au concours des financements au titre de la labellisation TEPCV de l'Etat.

Une action collective pour une efficacité renforcée

La répartition initiale du versement des subventions selon laquelle les 2/3 sont apportés par MACS et le 1/3 par la commune est modifiée pour s'établir à 3/4 pour MACS et 1/4 pour la commune.

Cette modification permet de renforcer l'action communautaire et de maintenir le niveau d'engagement actuel des communes, comme proposés dans le PLH.

Pour autant, la règle relative à l'octroi des garanties d'emprunts demeure inchangée : 50 % du montant total des emprunts répartis pour 2/3 pour MACS et 1/3 pour la commune.

Les bâtiments de MACS

- **Maîtrise des énergies**

Depuis 2019, les services de MACS ont lancé un programme visant à diminuer les consommations et les coûts des énergies et fluides :

	Electricité	Gaz	Eau
Nombre de PDL	65 (+14)	2 (-1)	27 (+1)
Volumes	2 892 MWh	128 MWh	24 905 m3
Coût fluide (€)	434 683 € + 20%	10 307 € -28 %	61 915 € -5 %

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Consommation totale d'énergie (MWh)	503	1 069	1 200	1 249	1 250	1 288	1 295	1 430	2 870	3020
Coût énergétique total (€)	66 517	120 570	145 645	170 780	168 513	156 922	146 384	177 020	375 000	445 000

Remarques :

- Evolution du patrimoine de MACS en 2018 avec l'intégration du SIVOM, ce qui entraîne une augmentation des consommations.
- Renouvellement du marché de fourniture d'énergies du SYDEC début 2020, qui a induit une forte augmentation du prix de l'électricité (+19 %).
- Le changement de source d'énergie de la PAC du pôle culinaire, a transféré les consommations de cet usage du gaz à l'électricité.
- L'impact de la crise COVID se fait ressentir sur les consommations d'eau, mais pas sur les consommations d'électricité (l'usage de nos bâtiments ne représente qu'une petite partie de la consommation totale).

- **Consommations du port de plaisance**

L'analyse des factures et consommations des PDL correspondant aux quais d'apponement du port de plaisance a relevé des surconsommations, notamment en hiver. Les courbes de charges ont montré que les profils de consommations correspondaient à ceux de bâtiments mal isolés et chauffés. Nous avons donc émis l'hypothèse que certaines embarcations inoccupées étaient chauffées en hiver. Afin de vérifier cela, un prestataire a été missionné pour réaliser une thermographie par drone du port de plaisance. Suite au vol et à l'exploitation des images, l'hypothèse a été confirmée et le taux d'embarcations chauffées a été estimé à environ 11 %.

Perspectives :

- Définir une stratégie de réduction des consommations.
- Informer les plaisanciers des résultats de l'étude.



- **Rénovation énergétique du patrimoine de MACS**

MACS a réalisé en 2019 un audit énergétique de son patrimoine, mettant en évidence que des travaux d'isolation et de relamping pourraient être regroupés afin de réduire les coûts et amener une diminution des consommations rapides.

En transversalité avec le service Patrimoine, une analyse des rapports de l'audit a été réalisée afin de définir les bâtiments à cibler et définir un budget travaux. La faisabilité technique, l'impact sur les usagers et une vérification des estimations des coûts des travaux seront ensuite réalisés sur le terrain.

Perspectives :

- Réaliser les visites début 2021.
- Lancer les travaux avant l'été 2021.

Les bâtiments des communes

Le fonds de concours « transition énergétique » a été créé par délibération du 30 septembre 2015. Il vise à apporter une aide financière jusqu'à 50 % du reste à charge des communes pour des travaux de transition énergétique sur leurs bâtiments. Transformé en règlement d'intervention depuis mai 2017, il permet de prendre en charge l'acquisition de véhicules alternatifs (électrique, GNV) et leurs équipements pour un montant forfaitaire de 5 000 € par véhicule mais aussi de subventionner des constructions « bâtiment à énergie positive » telles que l'extension de l'école de Magescq.

Financé à hauteur de 80 % du montant de la subvention par l'enveloppe TEPCV, le règlement a été clôturé en fin d'année 2020.

En chiffres, les aides ont représenté :

- ✓ 99 projets dont les acquisitions de 12 véhicules à énergie alternative
- ✓ 9 500 000 € d'investissement total
- ✓ 3 500 000 € de travaux éligibles (liés à la transition énergétique)
- ✓ 1 400 000 € de fonds de concours versé par MACS
- ✓ Un financement du programme TEPCV à hauteur de 650 000 €

Les économies estimées réalisées suite aux travaux représentent :

- ✓ 120 000 € d'économie annuelle sur les factures
- ✓ 1 000 MWh ep de consommation annuelle en moins
- ✓ 100 tonnes de CO₂ émises en moins

Perspectives :

- Pour l'année 2021, l'aide sera remplacée par le fonds d'investissement local (FIL), l'objectif sera de conserver dans le nouveau règlement des critères liés à la transition énergétique.

Production d'énergie renouvelable

Afin d'impulser la production d'énergies renouvelables sur son territoire, MACS a lancé un appel à projet auprès des producteurs, exploitants ou encore investisseurs.

Objectif TEPos



L'engagement de l'appel à projet a été acté par délibération du conseil communautaire le 11 février 2016.

Suite à la publication de l'appel à projet, 10 candidatures ont été remises parmi lesquelles 3 ont été admises à la seconde phase d'appel à projet qui s'est déroulée d'avril 2016 à janvier 2017. Lors de cette seconde phase d'appel à projet, les candidats ont été amenés à étudier les possibilités de développement d'énergie renouvelable sur le territoire, tant d'un point de vue technique que du point de vue des modalités juridiques et financières. Deux séances de dialogue ont eu lieu avec les candidats afin d'affiner les propositions.

La société Total Quadran a été retenue pour s'engager à mettre en œuvre une stratégie de développement de production d'énergies renouvelables sur le territoire de MACS. Le modèle de gestion et de financement proposé associe les citoyens et les acteurs locaux au côté de la Communauté de communes. L'enjeu est de mobiliser l'épargne locale (crowdfunding) et d'impliquer l'ensemble des habitants de MACS dans la transition énergétique de leur territoire.



Le partenariat avec la société Total Quadran a été acté via une convention de coopération. Expert en matière de développement, financement, construction et exploitation des énergies renouvelables, Quadran a commencé en 2016 à prospecter les premiers projets photovoltaïques sur le territoire. La Société d'Economie Mixte MACS Energies est aujourd'hui opérationnelle comme véhicule du développement des énergies renouvelables sur le territoire. Avec un actionnariat public/privé (75 % MACS et 25 % Quadran), elle s'est fixée comme objectif d'installer **100 MW sur le territoire d'ici 2030, avec un investissement de 100 M€ planifié à l'horizon 10 ans.**

Les premières centrales sont en exploitation depuis octobre 2020. Avec une puissance de 6,15 MW, elles produisent l'équivalent de la consommation de 3 000 habitants pendant 20 ans.

Liste des projets en service :

- Toiture solaire SITCOM 40 à Bénèze-Maremne
- Toiture solaire Béton de Josse à Josse
- Parking avec ombrières solaires Labeyrie à Saint-Geours-de-Maremne



Photomontage de la centrale photovoltaïque du SITCOM située à Bénesse-Maremne

En parallèle de la SEM MACS Energies, MACS accompagne les citoyens qui souhaitent porter des projets d'énergies renouvelables via des sociétés citoyennes en faveur des énergies renouvelables. L'association Energies Citoyennes Sud Landes a été créée en novembre 2019 pour porter un premier projet photovoltaïque en partenariat avec la recyclerie Voisinage. En 2020, la Région Nouvelle-Aquitaine et la CCI 40 ont affiché leur soutien pour participer au financement des premiers projets.

Perspectives :

- *Mise en service des ombrières solaires sur le parking du siège MACS.*
- *7 projets solaires au sol et ombrières à l'étude.*
- *Lancement des premières toitures solaires avec portage citoyen.*

Développement économique et économie circulaire

Espaces Tests Agricoles (ETAL40)

En partenariat avec le Conseil départemental des Landes, MACS participe au déploiement des premiers Espaces Tests Agricoles (ETAL40), sur 1,57 hectares de surfaces cultivables, dont un sur la commune de Magescq en partenariat avec des acteurs départementaux de la filière (CA40, Envoléa, FDCUMA640, CIVAM Bio des Landes, l'ALPAD et l'EPLEFPA).

À travers ce dispositif, de futurs maraîchers ont l'opportunité de tester la viabilité économique et technique de leur projet d'installation dans des conditions réelles et optimales pendant maximum 3 ans.

Chaque maraîcher bénéficie d'un accompagnement technique, juridique et administratif pour conforter et valider son projet d'installation de manière responsable et autonome.

La planification urbaine

Après 4 ans de travail concerté avec les élus et les acteurs du territoire, le projet de PLUi a été approuvé par le conseil communautaire le 27 février 2020. La dimension de la transition énergétique a été spécifiquement identifiée et a fait l'objet en 2019 d'un travail en concertation avec l'ensemble des parties prenantes à la démarche.

Parmi les questions traitées, outre la question centrale des déplacements, une attention particulière a été portée à l'intégration des énergies renouvelables, à la performance énergétique des bâtiments et au bioclimatique des aménagements.

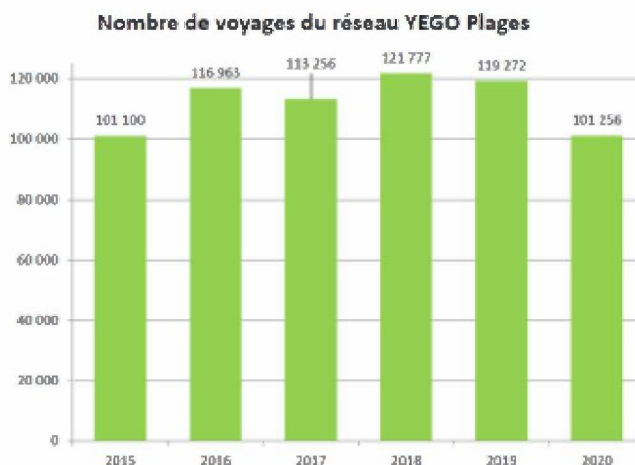
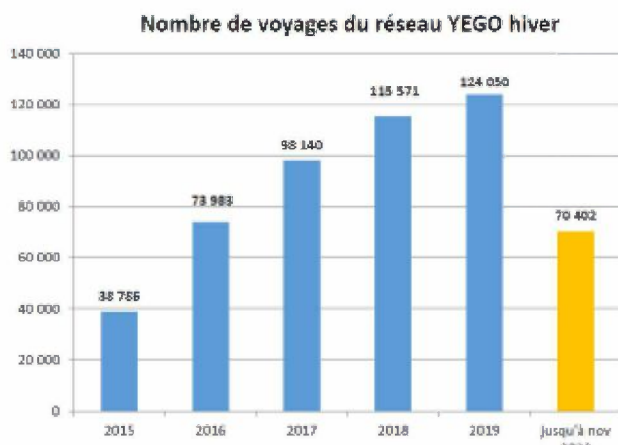
La mobilité

- Le réseau Yégo

La fréquentation du réseau YEGO a été perturbée par la crise sanitaire COVID avec pour conséquence une réduction de 26 % sur la période hivernale et de 15 % sur la période estivale par rapport à 2019.

L'offre a cependant été adaptée pour assurer un transport à la demande pendant le confinement et une réduction du trafic pendant l'été 2020.

2020- DONNEES DE FREQUENTATION YEGO- impact COVID



- Les liaisons douces

Le schéma directeur de liaisons douces a été établi en 2011. Sur 250 km prévus, 137,5 km ont été réalisés depuis 2010.

Année	Réalisation
2010-2011	Axe Nord Sud - Vélodysée
2012	Axe Soustons bourg - Soustons plage
2013	Axe Messange Azur- Etang de Soustons Démarrage des travaux entre Seignosse bourg et Tosse bourg
2014	Avancement des études règlementaires et environnementales ainsi que de faisabilité technique pour les pistes suivantes : <ul style="list-style-type: none"> - Axe Hossegor - Angresse - Saubion - Tosse - St Vincent de Tyrosse - Chemin de halage de l'Adour
2015	Aménagements des liaisons : <ul style="list-style-type: none"> - Messanges bourg - Messanges plage - Labenne océan - Capbreton avenue George Clémenceau
2016	Aménagements des liaisons : <ul style="list-style-type: none"> - Seignosse les Casernes - Chemin de Halage (Scandibérique / EV3)
2017-2018	Aménagement des liaisons : <ul style="list-style-type: none"> - Suite Chemin de Halage (Scandibérique / EV3) - Soustons - Azur
2019	Aménagement des liaisons : <ul style="list-style-type: none"> - Boucle centre phase 2 (Seignosse-Soorts-Tosse-Saubion) - Labenne gare-Maison du Marais
2020	Aménagement des liaisons (+ 7.5 km) : <ul style="list-style-type: none"> - Josse - Chemin de Halage - Saubion-Angresse - Saint-Vincent-De-Tyrosse - Bénesse-Maremne

- Rezo Pouce

Rezo Pouce, lancé en septembre 2016, permet de parcourir de courtes ou moyennes distances de façon organisée et flexible, sans augmenter le nombre de véhicules et alourdir le bilan carbone, et en misant sur l'esprit solidaire.

Par rapport à l'auto-stop classique, le dispositif apporte sécurité et visibilité. Conducteurs et passagers font dans un premier temps la démarche de s'inscrire dans un relais local (mairie, office de tourisme, Pôle Sud, l'Escale Info) ou sur Internet.

Puis, le passager se rend sur l'un des arrêts identifiés, muni de sa pancarte Rezo Pouce, et attend une voiture membre du réseau, reconnaissable au macaron sur le pare-brise. Pour une sécurité renforcée, conducteurs et passagers se montrent leurs cartes et le passager peut envoyer le numéro de plaque d'immatriculation au 07 83 80 99 81.

Au niveau du territoire, Rezo Pouce compte 135 utilisateurs en 2020.

- Schéma stratégique de la mobilité

Depuis juin 2019, MACS a lancé une démarche de réflexion au sujet de la mobilité sur son territoire. Jusqu'à fin 2020, une mobilisation citoyenne a été menée avant d'autres temps de construction de projets.



Synthèse des sondages Facebook

La mobilité électrique et GNV

L'utilisation des 23 bornes de recharges pour les véhicules électriques augmente !

En 2017, l'ADEME, la région Nouvelle-Aquitaine, le département des Landes, le SYDEC et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) ont lancé un programme d'investissement de plus de 2 millions d'euros pour structurer un réseau de bornes de recharges pour les véhicules électriques. Ainsi, la Communauté de communes MACS participe à hauteur de 53 000 euros dans la mise en place du dispositif.

Un travail d'amélioration de la géolocalisation des bornes sur le site MOBiVE et sur Google Maps a permis de faciliter l'accès des bornes aux utilisateurs.

Perspectives :

- *Portage d'une étude de faisabilité pour la mise en place d'une station BioGNV en partenariat avec GrDF.*
- *Stratégie de déploiement pour installer de nouvelles bornes de recharge pour véhicules électriques.*
- *Réflexion pour accompagner les particuliers dans l'achat de vélos à assistance électrique.*

La voirie et l'aménagement des espaces

La technique d'entretien de revêtement de voirie, développée par « Grémaïr » est déployée sur les routes linéaires à rénover. Elle permet une économie de matériaux de près de 20 %.



Cette technique permet :

- de prolonger la durée de vie d'une chaussée existante. Ceci contribue donc à réduire dans le temps, l'emploi de ressources naturelles causé par la réalisation d'une nouvelle chaussée, mais aussi de limiter la mise en décharge des matériaux de chaussées démolies ;
- d'avoir un atelier compact évitant ainsi toute une flotte de camions et d'engins de travaux publics à l'origine d'émissions atmosphériques. La technique dispose donc d'un bilan d'émission de gaz à effet de serre plus que positif ;
- d'utiliser un liant sans solvant organique, le rejet d'hydro-carbure est quasi nul.

Les matériaux utilisés pour les travaux de voiries par cette technique sont à 80 % d'origine recyclée.

Depuis 2020 la programmation des aménagements de voirie prévoit l'utilisation d'au moins 30 % de matériaux réutilisés, soit de la voirie existante, ou bien provenant de déchets inertes. Des efforts sont également engagés pour limiter la perméabilisation des sols.

Le parking de pôle Sud a par exemple été réaménagé pour assurer une végétalisation de l'espace.

Perspectives :

- *Lancement des projets pilotes pour l'utilisation de matériaux de voirie issus des déchets.*
 - *Privilégier les matériaux issus du recyclage ou d'origine non fossile*
 - *Aménagement des espaces en prenant en compte l'adaptation au changement climatique (lutte contre les îlots de chaleur)*
 - *Une attention particulière sera apportée pour limiter l'imperméabilisation des sols et favoriser l'infiltration des eaux pluviales (ZAE des 2 pins)*
- La recherche de collaborations avec les usagers et les acteurs environnementaux dans la conception des aménagements*

Les services à la personne

Escale Info

Labellisée Structure Information Jeunesse (IJ), Point Info Famille (PIF), Point d'Accès au Droit et Point d'Accès Numérique, l'Escale Info est un lieu d'information et d'orientation des jeunes et des familles.

Plusieurs partenaires interviennent au sein des locaux de l'Escale Info (CAF, Mission Locale, Médiation Familiale, CDAD, CIDFF, et LDH). Ces partenariats sont structurés autour de plusieurs axes et d'une Convention Territoriale Globale d'offre de services aux familles signée avec la CAF des Landes.

Tout au long de l'année, différentes actions d'information ont été proposées en direction des jeunes et des familles : conférences parent-thèses, forum sécurité routière, forum câlins-malins, journées découverte du baby-sitting.

Petite Enfance

Le relais assistantes maternelles (RAM) :

190 assistantes maternelles agréées et plus de 600 enfants ont fréquenté les ateliers du RAM sur les 7 antennes du territoire : Moliets, St Jean de Marsacq, St-Vincent de Tyrosse, Soustons, Bénesse-Maremne, Labenne et Hossegor.

Parallèlement, des temps de professionnalisation ont été proposés aux assistantes maternelles (techniques de relaxation, modules de formation continue en partenariat avec le Greta, réunion d'information sur la nouvelle convention d'assurance chômage animée par Pôle Emploi), ainsi que des animations ouvertes aux familles du

territoire (carnaval en soirée pour les sites de Moliets et Soustons, Noël en soirée pour le site de St Jean de Marsacq).

La Halte-garderie itinérante (HGI) :

La HGI de la Communauté de communes MACS a accueilli 94 enfants de 18 mois à 4 ans non scolarisés, avec une priorité d'accès aux familles résidant sur le territoire et ne disposant pas d'un mode d'accueil.

4 sites d'accueil : Magescq, Saubion, Seignosse et St Martin de Hinx. 2 fois par an, les ateliers sont ouverts aux familles afin de privilégier des temps de jeux partagés.

Également, le week-end éveil et culture s'est déroulé du 9 au 11 décembre à la Marensine à Soustons. Le samedi 10 était réservé aux familles du RAM et de la HGI : 30 adultes et 28 enfants ont pu partager un temps de jeu autour d'ateliers et d'un spectacle.

Culture

Soutenir les acteurs du secteur culturel en période de crise

MACS se positionne pour soutenir le secteur culturel et permettre aux artistes de maintenir leur activité de manière durable. L'enveloppe de subventions dédiée à la culture de 200 000 € a été maintenue pour permettre à toutes les équipes culturelles de faire face à la crise (7 festivals maintenus : des projets adaptés au contexte sanitaire avec un soutien réévalué au regard des nouveaux besoins). De plus, 7 porteurs de projets ont pu bénéficier d'un soutien spécifique dans le cadre d'un appel à projets visant à soutenir des projets artistiques imaginés pendant la crise (résidences artistiques avec captations vidéo, créations inspirées de la période COVID...).

Proposer des temps d'échanges culturels à l'ensemble de la population

Tout au long de l'année, MACS développe une politique culturelle de proximité, visant à permettre l'accès du plus grand nombre à l'offre culturelle, même en zone rurale, participant ainsi au développement de la cohésion sociale entre les habitants de MACS. La politique tarifaire menée par MACS reste extrêmement accessible pour permettre l'usage facilité des équipements (studios de musique, concerts, spectacles) et l'accès aux événements hors salles de spectacles (ex : saison Dimanche & cie gratuite pour les enfants de moins de 12 ans / 5 € pour les parents).

En 2020, MACS a organisé des séjours estivaux au pôle d'activités physiques de pleine nature de Soustons à destination des jeunes. Le programme prend en compte la découverte de l'environnement et la préservation de la biodiversité.

Perspectives :

- *Prise en compte de l'impact environnemental dans l'organisation des événements culturels et sportifs de MACS.*

Port et Lac

Désensablement du Lac

Le port de Capbreton subit un ensablement conséquent depuis plusieurs années, rendant son accès de plus en plus problématique à basse mer. Le projet de dragage, envisagé depuis 2019, concerne tous les usagers du littoral et impacte plus fortement les pêcheurs, plaisanciers, mais également les sauveteurs en mer (SNSM).

Afin de réaliser ce projet dans la concertation et la transparence, les élus de MACS ont invités différents acteurs à participer à 3 réunions au printemps 2019 : les représentants des usagers du port, les associations environnementales et 2 000 citoyens tirés au sort dans les 23 communes.

Trois zones prioritaires ont été identifiées lors de ces réunions de concertation : la zone des sauveteurs en mer de la SNSM, le chenal et la passe.

Le désensablement progressif a été programmé à la suite de ces propositions, tenant compte des contraintes juridiques, techniques et financières. La première phase de dragage concerne le chenal et la partie dédiée à la SNSM.

Les 17 500 m³ de sable retirés ont servi à recharger le pied de la dune de la plage du Santocha.

Le budget de cette première étape s'élève à 732 400 € pour le chenal (financés par MACS) et 76 500 € pour la partie SNSM (financés par les usagers du port). Le dragage de la passe sera quant à lui réalisé ultérieurement.

Le chantier lancé le 16 mars 2020 et suspendu après la mise en place du confinement, a pu reprendre le 6 avril, pour une durée de trois semaines.

Perspectives :

- *Dragage de la passe.*

Pôle culinaire

Test d'un produit de nettoyage et de désinfection plus respectueux de l'environnement

Produit sans chlore, sans EDTA, sans ammonium quaternaire à base de peroxyde d'hydrogène (eau oxygénée) et d'acide peracétique.

Passage à des barquettes neutres depuis septembre 2019

Ces barquettes contiennent 30 % de plastique en moins et sont exemptes de colorants (d'où leur couleur neutre), de dioxyde de titane (E171 - interdit dans les produits alimentaires à partir du 1er janvier 2020) et de carbonate de calcium (E170 - faisant partie de la famille des nanoparticules dont la surexposition pourrait avoir des effets toxiques potentiels sur la santé).

Le pôle culinaire récupère les barquettes usagées qui sont revalorisées dans le secteur non alimentaire (recyclage dans l'automobile, le bâtiment, les cagettes).

L'engagement d'un approvisionnement de proximité

Au cœur des priorités depuis toujours, le pôle culinaire s'approvisionne en circuits courts auprès de 43 fournisseurs locaux situés à moins de 50 km et rigoureusement sélectionnés. Les produits frais, de saison, labellisés (IGP Sud-Ouest, bio, Bleu Blanc Cœur, Label Rouge,...) sont privilégiés dans les menus. Avec ses 96 % d'achats (en valeur) en région Nouvelle-Aquitaine et Midi-Pyrénées et ses 48 % d'achats en produits circuits courts (bio et local), le pôle culinaire répond presque aux exigences de la Loi Egalim fixant le taux à 50 % dont 20 % de bio à horizon 2022. Les repas scolaires comprennent déjà 21 % de produits bio et 8 à 10 composants bio ou locaux par semaine.

L'engagement d'une cuisine traditionnelle

Le pôle culinaire attache tout autant d'importance à sa manière traditionnelle de cuisinier. Cela est rendu possible par le savoir-faire de son équipe associé à l'utilisation d'un matériel de haute technologie plébiscité par de nombreux professionnels du métier et qui respecte les qualités organoleptiques des produits (saveur, tendreté...) grâce à des cuissons lentes. La charte nationale qualité Agores détenue depuis 2017 témoigne de la volonté continue d'amélioration de la qualité mise en place à tous les niveaux de la chaîne de production. L'équipe veille quotidiennement au suivi du plan de maîtrise sanitaire, de l'hygiène, de la traçabilité et au maintien de la sécurité alimentaire auxquels agents et personnel des sites de restaurations sont aussi continuellement formés.

L'engagement dans une démarche de développement durable

Le pôle culinaire s'attache en permanence à minimiser son impact environnemental à travers des tournées de livraison optimisées, l'utilisation du nettoyage vapeur et de produits d'entretien dans la mesure du possible écolabellisés. Les différents emballages (cartons, plastiques, verre, fer, barquettes) sont triés, collectés et recyclés. Les ordures ménagères ont été réduites de plus de moitié en 5 ans au profit des biodéchets (17 tonnes en 2019 dont épluchures, coquilles d'œuf, déchets de découpe...) revalorisés en bio gaz ou compost. De leur côté, les ombrières photovoltaïques installées sur le parking ont généré 72.3 kWh en 2020 représentant une autoconsommation de 10 % des besoins du pôle. Plus de 500 cuissons de nuit permettent également de réduire les dépenses électriques de l'année.

Des menus végétariens une fois par semaine depuis septembre 2019 pour les enfants

En conformité avec la loi Egalim et les recommandations du nouveau Plan National Nutrition Santé, le pôle culinaire propose une fois par semaine aux enfants déjeunant au restaurant scolaire un menu végétarien (à base de protéines végétales pouvant également comporter des œufs et produits laitiers). Les équipes se mobilisent pour trouver des idées de recettes et élaborer de nouveaux plats répondant à la fois aux goûts des enfants, à l'équilibre alimentaire ainsi qu'aux exigences relatives à la qualité nutritionnelle des repas. Le pôle culinaire joue alors pleinement son rôle d'éducateur au goût en faisant découvrir aux enfants de nouvelles saveurs au même titre que les plats proposés régulièrement lors de repas à thème. Les restaurants scolaires sont aussi impliqués dans la démarche pour contribuer à l'éveil sensoriel des enfants autour de l'alimentation, évaluer l'appréciation des nouveaux plats et leur impact sur le gaspillage alimentaire.

Réduction et valorisation des déchets

Le Pôle culinaire s'est engagé dans une maîtrise de sa production et la valorisation de ses déchets. En 5 ans, la production d'ordures ménagères a été divisée par 2. Le pôle a produit 32.9 tonnes de déchets dont 16.9 tonnes d'ordures ménagères en 2020 et 16 tonnes valorisés en biodéchets.

Perspectives :

- *si les tests et l'utilisation des produits ménagers sont concluants, ceux-ci pourraient être envisagés dans le futur site du pôle culinaire.*

Communication

Consommables et distribution

Plusieurs actions ont été mises en œuvre afin de diminuer les consommables :

- Le nombre de parutions papiers a été diminué avec au total 2 numéros de 24 pages et 1 de 28 pages du MACS d'infos imprimés à 49 000 exemplaires et le rapport d'activités de 16 pages imprimé à 1 500 exemplaires.
- Le papier utilisé pour le bulletin est à la norme PEFC 100 % recyclé.
- La distribution du bulletin est assurée par des véhicules électriques quand l'usage du vélo n'est pas possible.
- Notre partenaire Sud-Ouest Services utilise des encres d'origine végétale.
- Le nombre de plaquettes et guides imprimés des services a été réduit (d'une quinzaine de plaquettes et guides à 9).
- Un travail d'écoconception est également demandé aux différents graphistes (par exemple l'utilisation d'un fond blanc sur une affiche diminuera la consommation d'encre).
- Les gadgets de publicité ne sont réalisés que lorsque c'est strictement nécessaire et sont éco conçus : magnets en bois, stylos en plastique recyclé, clé usb en bois etc.

Perspectives :

- *Travailler sur une logistique événementielle plus éco-responsable (vaisselle, supports réutilisables...)*

Service Informatique

MACS est engagée depuis 2019 dans une démarche de numérique responsable, avec pour objectif de réduire l'impact environnemental et sociétal du système d'information de la collectivité. Par cette démarche, MACS montre que la transition écologique doit nécessairement passer par la transition du numérique.

La Direction des systèmes d'informations (DSI) a mis en œuvre, en 2020 :

- formation de 5 membres de la DSI par l'INR au Numérique Responsable et certification sur cette problématique de 5 d'entre eux ;
- marché public de remplacement de copieurs avec prise en compte de critères de développement durable engageant ;
- création d'un module de formation au sein des Escales Numériques sur le sujet du Numérique Responsable à destination des usagers du territoire et des agents de MACS ;
- participation à un groupe de travail national sur le sujet du Numérique Responsable ;
- dématérialisation des panneaux lumineux : une application unique remplace désormais les X panneaux pour MACS et les 23 communes
- arrêt des bornes WiFi des écoles primaires la nuit et sur certaines plages horaires les weekends.
- déploiement de salles de visioconférence sur chaque établissement de MACS.

Perspectives :

- *Marché public de matériel informatique incluant des critères de développement durable engageant.*
- *Formalisation d'un partenariat avec un broker (une casse informatique).*
- *Participation à un benchmark national sur le sujet du Numérique responsable et de la sobriété numérique.*
- *Arrêt des bornes Wifi de MACS la nuit et sur certaines plages horaires les weekends.*
- *Rationalisation du parc informatique de MACS (K-Box sur les ordinateurs portables pour les agents plutôt que sur une tablette).*
- *Déploiement de la Petite Marianne sur le site internet de MACS.*
- *Uniformisation du parc de téléphones fixes pour les personnes disposants d'un smartphone.*
- *Impressions en mode rétention sur tous les copieurs de MACS.*